

Catégorie

marque

Désignation du type / Signe de reconnaissance.

Bordereau-type

Voiture de tourisme

CITROEN

DS 19

N° 1832

Moyens de reconnaissance du type: Désignation "DS 19" à droite s/auvent, s/plaquette constructeur.
 N° de châssis frappé A droite s/auvent, sur plaquette constructeur.
 N° de moteur frappé A gauche sur bloc moteur, sous collecteur aspiration, sur plaquette constructeur.
 Constructeur du châssis S.A. ANDRE CITROEN, PARIS XVe (F)
 Constructeur du moteur S.A. ANDRE CITROEN, PARIS XVe (F)

MOTEUR

Marque et type CITROEN DS
 Genre En ligne, OHV
 Carburant Benzine
 Nombre cyl. 4 Temps 4
 Alésage 78 mm.
 Course 100 mm.
 CV-lmpôt 9,734
 Cylindrée totale 1911 cm³
 CV. frein 75
 Refroidissement Eau (pompe)
 Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2 (4 roues indépendantes)
 Entraînement sur roues avant
 1. Frein A pied: Hydraulique à 2 circuits
 AV = A 0/éques - AR = à tambours.
 2. Frein D'arrêt: Mécanique, à tambours, péd. à gauche avec blocage manuel sur roues avant.
 3. Frein ———
 Frein de remorque ———
 Direction gauche - A crémaillère avec servo hydraul.
 Crochet de remorque ———
 Nombre de vit. avant 4 à commande hydraulique
 Vit. en 1^{re} vit. 40 en prise dir. 140 km/h.

CARROSSERIE

Constructeur S.A. ANDRE CITROEN
 PARIS XVe
 Genre / Forme Limousine
 Nombre de portes 4
 Nombre de places ass. Total 5
 Avant 2 Milieu — Arrière 3
 Nombre de places debout ———
 Four motifs: Siège arrière ———
 Sidécar ———

POIDS ET PNEUMATIQUES

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	820 kg.	440 kg.	1260 kg.
Charge utile	kg.	kg.	kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			kg.
Pneumatiques: Dimension	165 x 400 MICHELIN X / 155 x 400		simples / doubles
Capacité de charge (par pneu $\frac{510}{365}$ kg.)	1020 kg.	730 kg.	

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

Phares: Marque CIBIE ou MARQUIAL
 Feux de position 2, dans les phares 4 W
 Feux stop 2, combinés 4 W 2)
 Indicateurs de direction: Syst. 6, clignot. avec témoins optiques et acoustique
 Avertisseur: 2, électriques (à double contact)

Syst. antibloccant Ampoules Bilux à cuiller 36/36 W.
 Feux rouges 2, électr. 4 W + 2 catadioptres
 Eclairage du N° de contr. 2, latéralement 4 W 3)
 AV = Sous les phares (blancs)
 Emplacement Milieu = En haut montants de portes (rouges)
 AR = Latéralement de la fenêtre arr.
 Essuie-glace 2, électriques

DIMENSIONS

Voie { avant	1'500 mm.
{ arrière	1'300 mm.
Largeur hors-tout AV. 1'800 AR.	1'710 mm.
Empattement	3'125 mm.
Longueur hors-tout	4'800 mm.
Hauteur (non chargé)	1'470 mm.
Garde au sol	160 mm.
Porte à faux, arrière	715 mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)	— mm.
Crochet de remorque (porte à faux)	— mm.
Diamètre de braquage ext. gauche	10,70 m.
Diamètre de braquage ext. droite	10,70 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge	mm.
Largeur du pont de charge	mm.
Hauteur la étréure	mm.
Haut. du pont dep. le sol	mm.
Rideaux (hauteur)	mm.

OBSERVATIONS. Vhc. équipé d'un dispositif central hydraulique producteur de pression avec accumulateur central avec coussin de gaz et soupape de réglage. Circuits séparés pour la suspension (oléo-pneumatique), les freins l'embrayage (automatique), la boîte c.v. et la direction.

Mesure du bruit: A 7 m latéralement.

Ce vhc. est livré par la fabrique sans motif d'ornementation sur le capot avant et sans visière de phares. Il ne possède aucun motif d'ornementation dangereux.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE)

- 1) A l'avant, pneus 6 ply indispensables (renforc.)
- 2) Feux stop: Doivent être équipés d'ampoules 12 W min.
- 3) Eclair.Nr. de contr. & fixation: Doit être modifié de telle façon que la plaque de contrôle soit lisible de nuit à une distance de 20 mètres.
- 4) Bruit: Ne doit pas dépasser 80 phone (Circ. DFJP du 15.4.1953)
- 5) Orifice d'échappement: Ne doit pas être dirigé vers le sol. Le rebord arrière de la coquille doit être relevé de façon à procurer l'échappement horizontal.
- 6) Calé: Comme une vitesse engagée peut évent. être dégagée par suite de la diminution de la pression, le vhc. doit être équipé d'une calé.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

Genève, le 22.3.1956.